

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH - 20 Rue Ferreuil - 71600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 18 juin 2025.

DÉCISION N° DB2025_037 - POPULATION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE PRESTATIONS DE RESTAURATION AVEC LA VILLE DE CHAROLLES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 24 juin 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération n°2021-019 en date du 06 mars 2021 relative à l'approbation d'une convention de mise à disposition du restaurant scolaire et de prestations de restauration avec la ville de Charolles,

Considérant que des évolutions sont intervenues sur les missions réalisées par l'agent de la commune mis à disposition, le temps dédié et les modalités de prise en charge financière par le Grand Charolais,

Considérant qu'il est donc nécessaire de formaliser une nouvelle convention avec la ville de Charolles dont le projet est joint en annexe,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'abroger la délibération n°2021-019 en date du 06 mars 2021 relatif à l'approbation de la convention de mise à disposition du restaurant scolaire.

Article 2 : D'approuver les termes de la nouvelle convention à intervenir avec la ville de Charolles pour la mise à disposition du restaurant scolaire dont le projet est joint en annexe.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 13	Votants : 13

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Fabien GENET, Daniel MELIN, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 24 juin 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais